

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☐ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
☐	☐	☐	☐	☒	☐
12x	16x	20x	24x	28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

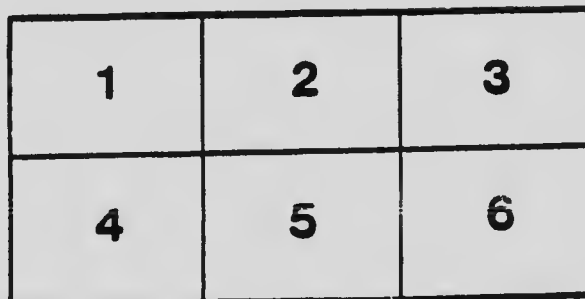
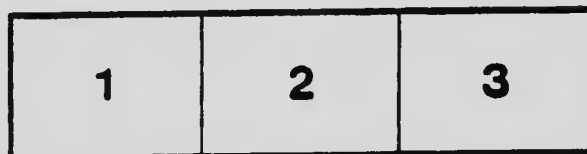
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

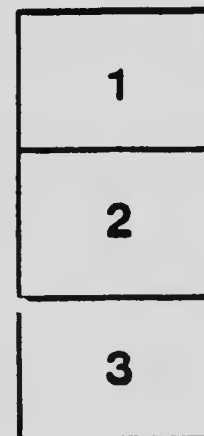
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

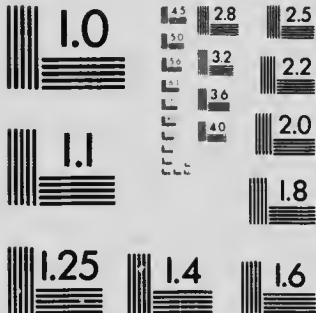
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 JSA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

Discours

prononcé par

L'hon. Charles Murphy, M.P.

dans la

Chambre des Communes

le

26 février 1913

en opposition à

La Seconde Lecture du Bill
de la Marine Borden

1-1

C'est par ce vote qu'il révéla à la Chambre et au public son adhésion à la politique du chef nationaliste, politique déclarant qu'il ne fallait rien faire, ni par vote de contribution, ni au moyen d'une politique navale permanente, avant d'avoir consulté le peuple. C'était, pour le public, l'immigration de l'alliance du premier ministre avec le député de Jacques-Cartier à ce sujet. Née au Parlement, elle donna lieu à une autre alliance dans le pays entre l'aile nationaliste et l'aile conservatrice du parti qui appela le premier ministre. Cette alliance devint de plus en plus étroite, et advenant l'élection générale, les candidats conservateurs de la province de Québec qui voulaient s'assurer le vote nationaliste durent signer un engagement qui fut bientôt connu comme engagement nationaliste. Il faisait partie du programme de M. James Davidson, candidat conservateur dans le comté de Shefford, province de Québec. Le voici :

Je déclare que, si je suis élu le 21 septembre prochain, je travaillerai et voterai contre le premier ministre de n'importe quel cabinet qui continuera la politique navale telle que consignée par le vote de 1910, sans avoir préalablement fourni au peuple canadien l'occasion de se prononcer sur cette question au moyen d'un plébiscite ou référendum spécial.

Une VOIX: Très bien!

M. MURPHY: "Très bien", dit mon honorable ami. Je suis-aisé bien qu'il y ait au moins un membre de la Chambre, parmi le parti ministériel, qui s'en tienne à la promesse dont son chef a constamment cherché à se dégager. Cette promesse, que contenait le programme électoral de M. Davidson, dans le comté de Shefford, était exactement dans les mêmes termes qu'une promesse semblable signée par le Dr. Pickell, candidat conservateur dans le comté de Missisquoi, et formant partie du programme électoral de ce dernier.

Une chose importante au sujet de ces promesses nationalistes c'est que le premier ministre, alors chef de l'opposition, leur a imprimé le sceau de son approbation en apparaissant à la même tribune que M. Davidson et Pickell et en appuyant leur candidature à Granby et à Belford, dans les comtés de Shefford et de Missisquoi le 30 août 1911. Ainsi, le chef de l'opposition de ce temps-là, le premier ministre actuel, a publiquement adhéré au projet de consulter le peuple, avant de rien faire, soit en obtenant un vote, soit en adoptant une politique définitive relativement à la marine. Je ne reproche pas au premier ministre d'avoir approuvé cette ligne de conduite, car, en apparaissant à la tribune dans la province de Québec et en appuyant les candidats qui avaient faits ces promesses nationalistes, il se conformait à la lettre à l'opinion qu'il avait exprimée dans cette enceinte par son vote du mois de novembre 1910 en faveur de l'amendement du député de Jacques-Cartier.

Pendant que ces événements se déroulaient dans la province de Québec, que se passait-il dans la province d'Ontario? Dans cette province, les candidats conservateurs qui comptaient des nationalistes parmi les électeurs signaient des engagements semblables à ceux des candidats conservateurs ou nationalistes dans la province de Québec. Pour le prouver, permettez que je cite deux de ces promesses publiées dans le

"Devoir" du 11 septembre 1911. Ces promesses portent la signature de M. George Gordon, ancien député de la division de Nipissing, qui a depuis été appelé au Sénat, et du candidat conservateur dans la circonscription d'Algoma (M. Smyth), aujourd'hui représentant de cette division électorale. La première de ces promesses, publiée dans le "Devoir" du 11 septembre 1911, était ainsi conçue:

Matthew, Ontario, 8 septembre, 1911.

Monsieur Charles McCrea, Sudbury.

Cher Monsieur, Je suis certainement opposé au traité de réciprocité et à la politique navale du gouvernement, et j'appuierai la demande d'abrogation de la loi navale et le projet d'un plébiscite, quel que soit le premier ministre.

Signé: G. D. GORDON

La seconde promesse était conçue en ces termes:

Providence Bay, Ontario,

8 septembre 1911.

Monsieur Charles McCrea, Sudbury.

Cher monsieur, Je suis opposé au traité de réciprocité. Je suis aussi opposé à la politique navale du gouvernement libéral. J'appuierai la demande d'abrogation et un plébiscite sur la question navale, quel que soit le premier ministre.

(Signé): W. R. SMYTH

Avant d'aller plus loin, il importe de faire observer que ces deux promesses, quoique datées d'endroits séparés par plus de 200 milles de distance, portent la même date et sont adressées à la même personne, M. Charles McCrea, de Sudbury. On a déclaré en public, sans que l'assertion ait été victorieusement réfutée, que ces deux promesses ont été imposées par M. Henri Bourassa, le chef du parti nationaliste. De plus, la Chambre se rappelle que celui à qui ces deux écrits étaient adressés, chose assez étrange, est un conservateur influent de Sudbury; de fait, si mes renseignements sont exacts, il était alors secrétaire de l'Association conservatrice du district de Nipissing. Il était aussi président du bureau provincial des commissaires de licences, et ami très intime du ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Cochrane), le représentant actuel de ce district électoral. De plus, il était candidat conservateur et il a été subseqüemment élu à la législature provinciale d'Ontario.

En publiant ces promesses, le "Devoir" se servait de ce langage significatif:

Nous soumettons aujourd'hui aux lecteurs du "Devoir" et au public de la province de Québec deux documents qui doivent faire ouvrir les yeux à un certain nombre de bons gens trompés par les orateurs et les journaux du ministère. Combien de fois n'ont-ils pas déclaré qu'il serait impossible de faire abroger la loi navale parce que les provinces anglaises s'opposeraient en bloc à son abrogation. Fort bien. Voici deux candidats de langue anglaise d'Ontario qui suivent la même ligne de conduite que M. Davidson et Pickell dans notre province, qui se prononcent contre la loi navale et pour une consultation populaire, quel que soit le premier ministre.

Quelques significative qu'étaient ces promesses un autre événement qui s'est déroulé vers la même époque était plus significatif encore. A Sud-

bury, le 18 septembre 1911, eut lieu une grande assemblée publique à laquelle M. Bourassa, le rédacteur en chef du "Devoir" fut le principal orateur. Au lieu de ne pas imposer à la Chambre la lecture de trop nombreux extraits, je ne citerai que quelques passages du compte rendu de cette réunion publié dans le "Globe" de Toronto, édition du 19 septembre 1911. Les voici :

L'épêche particulière, ca. 70

Sunday, 18 septembre. Le parti conservateur a franchi le Rubicon. Le discours de M. Borden et de M. Ross, c'est-à-dire l'attaque d'un homme d'état en un jour, n'est pas un fait nouveau. Depuis l'élection du chef nationaliste de 1896, c'est le président de l'association conservatrice de Sunday, R. R. McKeessock, C. R., qui donne les coups de poing pour Bourassa et Borden, mettant le parti en assésion en tête "c'est aux dévoués nationaux" en l'honneur de nos deux chefs", qui servent de contre-poids à la grande l'impopularité pour Sir Wilfrid Laurier. A la fin de la grande assemblée, le comité bien composé de l'opposition fut élu.

Le chef nationaliste fut l'objet d'une réception présidée d'ailleurs. Il était accompagné de MM. Henri Monck, député conservateur de Nipissing et à la législature provinciale, et A. A. Aubin, député conservateur de Nipissing ouest à la même législature. Il fut reçu à la gare par le candidat libéral, M. Wood, et par le président McKeessock et par les directeurs de l'association et il fut conduit à la demeure de M. W. J. Bell, un ami et un partisan de l'honorable Frank Cochrane, pour y prendre le lunch.

M. Edwin Hildred, C.R., de Monrovia, a ouvert l'assemblée en présentant l'ami et le sir John Whitely dans la déclaration que "les conservateurs de langue anglaise de Toronto manifesteront au bureau de vote leur mécontentement des colonnes du "Globe" à l'adresse de M. Bourassa."

M. George Gordon, le candidat conservateur, a dit aux gens : "Je souhaite la bienvenue à M. Bourassa du fond de mon cœur. Lui et moi, nous nous donnons la main pour combattre la politique navale insensée de Laurier. Comme votre représentant, je lui livre les clefs de mon district septentrional d'Ontario."

Lubin, M. Bourassa, lui-même affirma aux gens que l'opposition avait modifié sa politique navale pour la faire d'accord avec l'attitude de M. Monk, on peut même dire une consultation des électeurs et que, par conséquent, il donnait son concours à la cause de l'opposition.

Qu'il me soit permis de dire, entre parenthèse, que l'allusion que M. Bourassa a faite dans ce discours au remaniement de la politique de celui qui était alors le chef de l'opposition doit être attribuée au fait que, la veille, le premier ministre actuel avait publié son dixième manifeste électoral, et que dans ce manifeste il prenait une nouvelle attitude relativement à la question navale, attitude que le "Star" de Montréal, le chef de son groupe d'agités, appelait splendide comme négation, mais qui, au dire de M. Bourassa, était complètement d'accord avec la politique de M. Monk en faveur d'une consultation des électeurs — et c'est pour cette raison qu'il l'appuyait. Toutes les promesses d'un plébiscite faites avant l'élection ont été réitérées après l'élection. Elles ont été réitérées avec une énergie particulière dans les comités de Jacques-Cartier et de Québec, lorsque le ci-devant ministre des Travaux publics (M. Monk) et le ministre des Postes actuel (M. Pelletier) ont cherché à se faire réélire dans ces divisions électorales. Les déclarations faites dans ces circonstances ont été rapportées

à maintes reprises à la Chambre et il est inutile que je les répète.

Je vous prie aussi de ne pas oublier que, bien que la question de la marine ait été souvent mentionnée à la dernière session, on n'a pas laissé savoir à la Chambre ni au public que le premier ministre et son collègue, le ci-devant ministre des Travaux publics, n'étaient pas toujours d'accord au sujet d'un plébiscite avant de se prononcer pour une contribution ou pour un programme naval déterminé.

C'est état de choses dura jusqu'au mois d'octobre dernier alors que le ministre des Travaux publics démissionna. Lors de la remise de son portefeuille, il fit connaître au public, que s'il démissionnait, c'était parce que le Gouvernement avait décidé de faire un don et que lui (M. Monk) avait promis le plébiscite avant qu'une telle démarche eût lieu, et que, par conséquent, il sentait que l'honneur l'obligeait à remettre son portefeuille. La lettre de démission de M. Monk renfermait une si importante contradiction des déclarations faites en cette enceinte par le premier ministre le 5 décembre dernier, lors du dépôt de son projet de loi navale, qu'elle exige impérieusement des explications minutieuses. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que dans son discours du 5 décembre le premier ministre a lu le mémoire de l'amirauté et a déclaré que le Gouvernement avait décidé de faire ce don de \$35,000,000 après avoir examiné les faits exposés dans ce mémoire. Autrement dit, la réception et l'examen de ce mémoire auraient été les facteurs qui ont engagé le Gouvernement à prendre cette décision. Quels sont les faits? La lettre de démission de M. Monk prouve jusqu'à l'évidence que le Gouvernement avait décidé de faire ce don de \$35,000,000 plus de quinze jours avant d'avoir pu recevoir ce mémoire de l'amirauté. Permettez-moi de le prouver. La lettre du ministre des colonies transmettant ce mémoire est datée de Downing-Street le 25 octobre 1912. En allant huit à neuf jours pour la transmission de ce document à Ottawa, il n'a pu arriver ici avant le 2 ou le 3 novembre, au plus tôt. Or, la lettre de démission adressée par le ministre des Travaux publics à son collègue est datée du 18 octobre 1912, et vous me le prouvez, monsieur l'Orateur. Voici le premier passage :

Mon Cher Premier Ministre, je regrette que je ne puis approuver la prise en considération de ce projet de loi.

Hier, c'était le 17 octobre.

de mettre, au nom du Canada, une somme d'urgence de \$35,000,000 à la disposition du gouvernement anglais pour des fins de défense, sans le consentement du Parlement, mais sur l'avis de la population canadienne l'avis de la population de cette importante détermination ne soit l'avis.

Nous avons la preuve concluante que ce mémoire n'a pas pu être en la possession du Gouvernement avant le 2 ou 3 novembre, et pourtant M. Monk dit dans sa lettre au premier ministre que la décision d'accorder \$35,000,000 a été prise le 17 octobre 1911. Au moins deux semaines avant que le Gouvernement eût entre les mains le document sur lequel il base sa cause.

En présence de ces faits, quel est l'honorable député qui pourra sérieusement nous demander d'accepter la parole de l'honorable premier ministre sur ce sujet ou sur tout autre. La preuve contre le gouvernement dans ce cas-ci est absolument irréfutable, et je prétends que le premier ministre, à moins qu'il ne veuille qu'on lui dise des choses qui ne seraient pas parlementaires, devant remettre la discussion de ce bill jusqu'au jour où son ancien collègue, le ministre des Travaux publics, sera à son siège dans cette Chambre pour nous donner la véritable raison de sa sortie du cabinet.

Les articles publiés dans le "Devoir", que plusieurs honorables députés ont eus dans cette Chambre, expliquent ces contradictions entre les déclarations du ministre des Travaux publics et l'honorable premier ministre; ces articles disent que le premier ministre a dû demander trois millions de l'Amérique avant d'en trouver un qui servait ses fins. Ces contradictions peuvent une limite particulière sur la déclaration faite, il y a quelques semaines dans cette Chambre, par l'honorable député d'Yamaska (M. Mondou), lorsqu'il disait: "Le premier ministre était en faveur d'une contribution avant qu'il allât en Angleterre, il est allé en Angleterre, il a vu l'Amérique, il est revenu au Canada et il était encore en faveur d'une contribution." Et l'honorable député tirait de cela la conclusion très naturelle que l'Amérique était prête à consentir à peu près à tout ce qu'un premier ministre canadien demanderait. Mais le point important de cette déclaration de l'honorable député d'Yamaska est lorsqu'il a affirmé que le premier ministre avait déjà décidé d'accorder une contribution avant de partir pour l'Angleterre, le premier ministre étant à son siège dans cette Chambre lorsque l'honorable député d'Yamaska affirmait cela, il a pris la parole après lui le même soir, et il n'a pas dit un mot pour le contredire. En toute justice, nous avons donc le droit d'exiger des explications tant du premier ministre que de son ancien collègue, avant qu'on nous demande de voter la deuxième lecture de ce bill.

Je répondrai maintenant à quelques-uns des arguments apportés par mon honorable ami de la droite à l'appui de cette contribution, et contre une marine canadienne. Je répondrai d'abord aux arguments de mon honorable ami le ministre de la Marine que je regrette de ne pas voir à son siège. La Chambre se rappellera que pour prouver que la politique navale de l'ancien gouvernement était insuffisante, et que les navires qui devaient composer la marine seraient démodés avant d'être à moitié construits, le ministre de la Marine a donné lecture à cette Chambre d'un document supposé avoir été écrit par le commandant Roper le 13 septembre 1911, la veille même des élections générales. Le ministre a pris bien soin de faire remarquer que ce document portait la date du 20 septembre 1911, et il le dit ainsi avec un plaisir qui perçait dans ses yeux et dans sa voix. Mais j'ai des soupçons à l'égard de ce document, et cela pour deux raisons. Premièrement l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) était à cette époque-là, chargé du ministère de la Marine qu'il présida jusqu'en 6 octobre, plus de deux semaines après la date supposée à laquelle ce document aurait été écrit, et j'ai

l'assurance que l'honorable député de Rouville n'a jamais vu ni connu ce document avant le jour où le ministre de la Marine en a donné lecture à cette Chambre.

M. LE MINISTRE. Il a été fabriqué après coup.
M. LE DÉPUTÉ. C'est inconcevable qu'un fonctionnaire comme le commandant Roper, qui aurait dû mieux connaître son devoir, ait tenu enclavé à son ministère pendant deux semaines un document de ce genre, lorsqu'il savait que le ministre était en consultation continue avec ses collègues pendant ces deux semaines au sujet des soumissions qui avaient été soumises pour la construction des navires de la flotte et au sujet des contrats. Il est inconcevable, je le répète, qu'un fonctionnaire sérieux de son devoir, comme on doit supposer que le commandant Roper l'était, aurait tenu son ministre dans l'ignorance d'un tel document. Mais il y a une raison encore beaucoup plus forte que celle-là pour nous porter au soupçon. Cette raison, c'est que moins de deux mois avant la date supposée de ce document, le commandant Roper aurait exprimé publiquement des opinions et des sentiments diamétralement opposés à ceux contenus dans le document que le ministre de la Marine et des Pêcheries a lu à cette Chambre.

M. LE MINISTRE. Et son ministre l'en défendu en cette circonstance.

M. LE DÉPUTÉ. Comme mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries n'a peut-être pas en connaissance de ce discours, je veux en faire consigner quelques parenthèses intéressantes dans le *hansard*, et en faisant cela je ne transgresserai pas, pour le moment du moins, la règle que le ministre de la Marine lui-même a posée l'autre jour dans son discours. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que le ministre de la Marine et des Pêcheries ne voulait pas que l'on citât rien d'antérieur à l'année 1910, il disait que tout ce qui pouvait avoir été dit avant cette année-là était de l'histoire ancienne. Apparemment que le ministre savait qu'à l'exemple de certaines étoiles légères des théâtres, ses collègues ont un passé, qu'il ne croit pas à propos de faire connaître; c'est le contraire avec les gens de théâtre, et il veut mettre l'enlargo sur tout ce qui est antérieur à 1910. Pour le moment, du moins, je ne rendrai à son désir. Le discours du commandant Roper a été prononcé à un lunch de l'association d'exposition du Canada central, qui a eu lieu le mardi, 13 septembre 1910. D'après le compte rendu publié dans le "Citizen" d'Ottawa le mercredi, 14 septembre 1910, le commandant Roper, aurait dit en d'autres choses ce qui suit:

Depuis mon arrivée au Canada, il y a à peu près quatre mois, j'ai souvent entendu, non seulement dans des conversations particulières, mais dans des réunions publiques, je l'ai lui aussi dans les journaux—une expression qui, pour dire le moins, est fort digne de convenance. Je veux parler de l'expression "marine de fondation".

Je regrette que mon honorable ami de Calgary (M. Bennett) ne soit pas ici dans le moment pour entendre ce que le commandant Roper disait de lui et des autres membres de son parti qui avaient ces paroles à la bouche.

M. BELAND: Il se repose.

Il termine par ces mots:

Je répète de nouveau que c'est le devoir de chacun de nous d'aider à faire de cette division de la flotte, peu importe qu'elle soit nombreuse ou restreinte, une force qui donne tout l'effet possible, de manière qu'elle soit toujours prête à prendre sa place dans la défense de l'empire avec le reste des forces navales.

Voilà quelle était en 1910 l'opinion du commandant Roper. Sans appuyer autrement de ce que j'ai dit de la nature, suspecte de l'article lu à la Chambre et daté le 20 septembre 1911, je ferai observer que le ministre de la Marine et des Pêcheries, dans le discours dont je viens de vous lire des extraits, est contredit par les fonctionnaires de son propre département, et ils sont, lui et ses collègues, condamnés pour les manœuvres dont ils ont usé relativement à la politique navale canadienne.

M. LEMIEUX: Mon honorable ami me permettra-t-il d'ajouter qu'après le 21 septembre 1911, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'amiral Kingsmill, qui avait la charge du service naval canadien, et il m'a exprimé son plus profond regret de ce que la politique navale Laurier n'eût pas été mise à effet.

M. MURPHY: En disant que les équipages constituent la première nécessité d'une marine, M. le commandant Roper avait pour le soutien, non seulement l'opinion de lord Charles Beresford, mais aussi celle de M. Winston Churchill, aujourd'hui ministre de la marine de la Grande Bretagne. Dans une lettre adressée à ses commandants, ce dernier dit:

Car de pareilles erreurs, toutes plus stupides et fatales les unes que les autres, exigent d'être dénoncées. La première est de vouloir mesurer la force de la marine de guerre britannique ou de toute autre marine d'après les seuls *disembarkments*. Il faut nécessairement à une marine des hommes, des canots et des vaisseaux; on ne peut se passer de rien, de tout cela. Mais les hommes sont encore l'élément principal. Ne pas les comprendre dans un calcul relatif aux forces navales, c'est faire une chose vaine. C'est aux officiers et aux matelots de la marine de guerre britannique, c'est à leur bravoure et à leurs connaissances nautiques qui doit être en premier lieu confiée la sécurité de cet empire.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries a aussi déclaré à la Chambre que le recrutement n'était pas populaire et que, si même nous avions les vaisseaux, nous ne pourrions nous procurer les équipages voulus. Une fois de plus, permettez-moi de recourir aux archives de l'administration afin de faire voir à la Chambre et au pays combien pen le ministre de la Marine et des Pêcheries est au fait des documents que contiennent les dossiers de son propre ministère. Dans le rapport de son département du service naval pour l'exercice écoulé le 31 mars 1911, alors que l'ancien ministère avait encore la charge de ce service, il verra à la page 8 que M. l'amiral Kingsmill, après avoir parlé de l'achat du "Niobe" et du "Rainbow", s'exprime comme il suit:

À l'arrivée des navires à Halifax et à Esquimaux respectivement, le recrutement a commencé. En vertu d'arrangements pris avec le ministère des Postes, des recruteurs ont été nommés recruteurs dans soixante et quinze villes et villages du Canada; par tout le pays, des affiches ont été placardées et une brochure sur le recrutement a été largement distribuée. Le recrute-

ment en conséquence, a été satisfaisant, et le "Niobe" a son équipage presque au complet, tandis qu'il y a encore quelques vides sur le "Rainbow". Lorsque les avantages du service seront mieux connus, on espère que le recrutement se fera sans difficulté.

C'est là un des côtés du tableau. Examinons l'autre côté, alors que l'avènement du pouvoir de nos adversaires avait déjà goûté ce service. Si vous consultez le rapport du même département pour l'année 1912, vous y trouverez, aux pages 8 et 18, la même déclaration répétée dans les termes qui suivent:

Vu l'incertitude de la politique navale à venir et le manque de commodités, il n'a été fait aucun effort spécial en vue de recrues à obtenir pour la marine.

Sous le régime libéral, le recrutement avait marché d'une manière satisfaisante; mais, pour le régime de nos amis de la droite, à cause de l'incertitude de leur politique navale, il n'est fait aucun effort pour obtenir des recrues, et les choses naturellement sont peu satisfaisantes. Ensuite, monsieur l'Orateur, considérez la chose au point de vue de désertions. Pas une seule désertion n'est mentionnée dans le rapport de 1911, tandis que, dans le rapport de 1912, après que le service eut cessé de donner confiance, par suite de l'arrivée au pouvoir de nos adversaires, il s'est produit cent quarante-neuf désertions. Avec tout le respect que je lui dois, me serait-il permis de dire au ministre de la Marine et des Pêcheries qu'avant d'entreprendre d'éclaircir la Chambre sur quelque branche du service naval, il ferait bien de prendre connaissance des dossiers de son ministère, de les rendre familiers, et de ne pas obliger les membres de l'opposition à le réfuter par des pièces que renferment les dossiers de son propre bureau.

Jusqu'à l'heure où l'honorable député de Calgary a eu devoir prendre la parole, hier après-midi, un long silence avait régné parmi la droite, et je crois que ce silence, en ce qui concerne la question navale, s'est continué pendant la majeure partie d'un discours qui a duré trois heures.

Peut-être ne sera-t-il pas mauvais d'illustrer par une histoire l'attitude de la Chambre à l'égard du discours de l'honorable député. Par une nuit sombre et orageuse, un Irlandais perdit son chemin dans un endroit dangereux de la montagne. La pluie tombait par torrents, la foudre grondait et les éclairs déchiraient la nue. Sans lui éclairer un torrent gonflé par l'averse, et faire un faux pas, c'était la mort. Il avançait lentement, péniblement, avec les plus grandes précautions et des difficultés extrêmes. Incapable finalement de faire face à la tempête, il s'arrêta. Levant les yeux et joignant les mains dans une supplication vers le ciel, il s'écria: "Mon Dieu, plus de lumière et moins de bruit."

La première fois que l'honorable député de Calgary a pris la parole devant la Chambre, mon très honorable chef et ami l'a écouté avec une attention et une élocution torrentielle. Cette élocution, il lui a, hier soir et hier après-midi, donné tout son essor. Son imagination courait d'une volée à l'autre, sur un mode sans cesse croissant, jusqu'à ce que, finalement, il se fût écrié: "Mon Dieu, plus de lumière et moins de bruit." Parvenu à

ces sonnets, il m'a fait malgré moi songer à cette toute historique entre Gladstone et Disraeli, au cours de laquelle un des lutteurs disait de l'autre qu'il était enivré de l'exébrance de sa propre verbeosité." Mon honorable ami de Red-Deer s'est occupé de l'honorable député de Calgary. Les traits de l'honorable député de Red-Deer ont troué l'armure politique de l'honorable député de Calgary, et je ne puis faire mieux que d'enfoncer un peu plus ces traits.

Vers la fin de son discours, l'honorable député de Calgary a dit que le différend entre les deux partis sur cette question navale était fondamental. Quant à cela, je suis d'accord avec lui; mais, tout de ce qu'il a dit, c'est à peu près la seule chose sur laquelle nous puissions être d'accord. La divergence est fondamentale: d'un côté se trouve intéressé le principe de l'autonomie locale; de l'autre, la centralisation, et à cette différence nous adhérons jusqu'au triomphe ou jusqu'à la défaite.

Parlant de la résolution du 29 mars 1909, l'honorable député (M. Bennett) déclare que lui et ses amis ont dit qu'ils ne voulaient pas l'appuyer parce qu'elle impliquait la création d'une marine indépendante. Pour un grand nombre des membres de la gauche, ça été toute une surprise et si mon honorable ami était ici dans le moment, je lui demanderais quand il a fait cette déclaration. Personnellement, le 29 mars 1909, ne l'a faite dans cette Chambre; tous étaient alors en faveur de la résolution. Ce n'est pas le ministre du Commerce et de l'Industrie qui l'a faite, au mois d'avril 1909, lorsqu'il prononçait à Toronto un discours où il disait être pour la résolution. Ce n'est pas le premier ministre actuel, alors chef de l'opposition, qui l'a faite le 1er juillet 1909, lorsque, étud à Londres, il a prononcé un discours où il disait être encore en faveur de la résolution. Elle n'a pas été faite par l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie lorsque, au mois d'août 1909, il déclinait à Halifax une harangue au cours de laquelle il annonçait encore son adhésion à la résolution. Ce n'est pas non plus celui qui alors était chef de l'opposition, qui l'a faite quand, à son retour de Londres, il a pris la parole au mois d'octobre 1909, à Halifax, et disait adhérer encore fermement à la résolution.

Quand donc ce parti s'est-il servi du langage que lui attribue le député de Calgary? Il ne nous a pas donné la date, il n'est pas ici en ce moment pour nous éclairer; mais puis-je répéter ce que j'ai affirmé ici la session dernière, que la première fois qu'on exprima cette opinion fut lorsque le dictateur du cabinet, le ministre des Travaux publics, suggéra à ses collègues présents les avantages politiques qu'ils gagneraient en violant la parole donnée au Parlement et au pays, et en s'écartant des termes de la résolution du 29 mars 1909.

Le député de Calgary affirme en outre qu'il ne s'agit pas ici d'un système permanent de contributions. Comme les ministériels affirment qu'il est impossible de construire des vaisseaux au Canada ni d'y recruter des marins, je le demande, que reste-t-il, sinon ce système de contributions? Le 5 décembre dernier, le premier ministre nous a dit qu'on ne saurait rien édifier de durable au pays avant un quart de siècle, ou même un demi-siècle. Hier après-midi, lorsque

le député d'Edmonton (M. Oliver) eut cité ces paroles, le premier ministre l'interrompit pour déclarer que ces paroles ne visaient pas spécialement les vaisseaux, mais qu'il s'agissait de l'organisation navale. Mais je le demande, les vaisseaux ne sont-ils pas la partie essentielle de l'organisation navale? Est-il possible de créer une organisation navale sans navires? Tout le monde a compris qu'il s'agissait de navires lorsqu'il prononça ces paroles; c'est ainsi que ses propres partisans ont interprété ces paroles dans le même sens et les ont souvent ainsi citées, au cours du débat.

M. MACDONALD: Et à la tribune populaire également.

M. MURPHY: A la tribune populaire aussi, comme le dit le député de Piéton. C'est ainsi que le député de Calgary a interprété ces paroles; car, au cours de sa harangue d'hier, il a déclaré qu'il nous serait impossible de construire un dreadnought en vingt ans. S'il en est ainsi, je le demande à ces messieurs, quelles alternatives du dilemme acceptent-ils?

On bien il nous faudra attendre pendant toute cette longue période de temps et dans l'intervalle piétiner sur place, et demeurer les bras croisés, nous exposant ainsi à la terrible accusation de manquer de loyalisme; ou bien, si nous faisons quelque chose, alors il faudra que ce soit en adoptant un système de participation financière; il n'y a pas à échapper au dilemme. Le député de Calgary s'avoue vaincu, quand il dit: "L'Australie, il est vrai, construit une flotte; mais c'est parce qu'elle a d'abord orienté l'instruction de son peuple vers l'idéal impérial, par sa participation financière à la marine britannique. Ainsi, monsieur l'Orateur, ici au Canada, on veut orienter l'instruction de notre peuple vers l'impérialisme au moyen de contributions! Voilà l'affaire réduite à sa plus simple expression. Le député de Calgary dit que l'Australie construit des navires, mais j'affirme qu'elle fait davantage; elle adhère loyalement au pacte intervenu avec le gouvernement britannique et les autres dominions d'outre-mer; elle adhère à l'arrangement effectué à la dernière conférence, à laquelle assistait le premier ministre. Une dépêche, publiée ce matin dans la "Gazette" de Montréal, non seulement donne la preuve du fait, mais contient la plus énergique condamnation de ce Gouvernement et révoque en doute, plus sérieusement que nous ne l'avons fait, la bonne foi du premier ministre en soumettant ces propositions de pareille façon. Lisons cette dépêche:

L'Australie et la défense navale. — Les autorités australiennes publient une déclaration comme suit: le projet d'unité navale intervenu avec le Canada et la Nouvelle-Zélande n'est déclaré que la convention australienne est la seule qui reçoive son approbation — Les intérêts dans le Pacifique. (Service de la presse canadienne associée.)

Londres, 26 février. — Les autorités australiennes à Londres ont publié, ce matin, le texte d'une importante déclaration récemment faite par le sénateur Pearce, le ministre de la défense australien, sur la question de la défense navale impériale.

L'honorable M. Pearce dit que le gouvernement australien n'attache aucune importance à sa représentation au comité de la défense impériale, parce que ce comité est de caractère purement consultatif. L'Australie

s'occupe de questions de principes plutôt que d'administration.

Il fait ensuite allusion aux décisions prises à la dernière conférence impériale, alors que le Canada et l'Autriche adoptèrent le projet d'unité navale, et il ajoute que la convention australienne est la seule qui ait reçu son application. Par conséquent, il devient nécessaire pour le Canada et la Nouvelle-Zélande soit de faire l'application des projets adoptés par la conférence de 1901, soit de leur substituer quelque autre système.

Il ne serait donc ce qu'il y a de vrai dans la rumeur que les autorités de l'Amirauté ont participé à la suppression du système naval canadien et à la substitution d'une contribution de dreadnoughts et d'un subside annuel, d'après le plan en vogue en Nouvelle-Zélande.

Un subside annuel! Comment se fait-il qu'on soit si bien renseigné outre-mer, et qu'on nous donne si peu d'informations ici sur la question.

... de préférence à celui de la création d'unités navales coloniales distinctes. Ni le gouvernement britannique ni l'Amirauté ne nous ont donné à entendre qu'ils aient changé d'avis.

Monsieur l'Orateur, relisons ces lignes.

Ni le gouvernement britannique ni l'Amirauté ne nous ont donné à entendre qu'ils aient changé d'avis. Quant à la nature judiciaire de la convention intervenue avec l'Autriche, je dois dire que cette convention est née du système d'unités navales créé par l'Amirauté et ne doit nullement sa naissance au gouvernement australien du jour ou aux représentants de la conférence.

Le ministre de la défense dit en terminant que son gouvernement est d'avis qu'il serait avantageux à l'Empire dans son ensemble si l'Autriche, le Canada et la Nouvelle-Zélande pouvaient voir jour à en venir à une entente sur la défense des intérêts britanniques dans le Pacifique. Notre système est connu et a l'appui de l'Amirauté. On peut le modifier de manière à ce qu'il réponde à tout développement des systèmes de défense navale du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Nous espérons que les trois pays peuvent encore s'entendre dans le but de travailler à cette unité d'action.

Tout commentaire sur cette dépêche serait superflu. Revenons au député de Calgary. Dans une de ces effusions dramatiques, il a posé la question: "Où se livrera-t-elle, cette bataille contre la Grande Bretagne?" Je l'ignore, personne de ce côté-ci ne le saurait dire. Lorsqu'il posa cette question, je crus qu'il allait y répondre; mais il n'en a rien fait. S'il possède ce renseignement, il doit en informer l'Amirauté, elle aurait intérêt à le savoir. Il nous assure ensuite que la suprématie de la Grande-Bretagne est menacée. A l'autorité du député de Calgary, nous pouvons opposer la parole de M. Asquith, le premier ministre de la Grande-Bretagne, celle du premier Lord de l'Amirauté, M. Churchill, celle du ministre des affaires étrangères, Sir Edward Grey qui tous affirment que la suprématie de la Grande-Bretagne n'est pas menacée, et si vive que soit mon estime pour le député de Calgary, je dois l'avouer, je préfère sur cette question de suprématie britannique, les opinions de M. Asquith, de M. Churchill, de Sir Edward Grey, à celle du député de Calgary.

L'honorable député affecte une haute estime pour l'Allemagne; mais, en témoignant de cette haute estime, il ajoute que toute probabilité, c'est bien la nation qui portera le défi à la suprématie navale de la Grande-Bretagne. Il s'est servi du mot familier "menace". Il ignorait sans doute que le langage dont il s'est servi—de concert avec

ses collègues en d'autres circonstances tant devant cette Chambre qu'ailleurs, a créé un péril allemand, non pas en Allemagne, ou entre l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, mais dans les rangs du parti tory au Canada. Et en vue de dissiper ce danger, le Gouvernement a cru devoir nommer un conseil privé, au commencement de cette année, un honorable député qui possède toute mon estime, le député de Waterboosud (M. Clare). Les documents ont aussi annoncé que, pour apaiser davantage cette menace, on devait donner pour successeur au sénateur Sullivan, de Kingston, un estimable gentleman d'extraction allemande, mais que la Providence a éloigné du théâtre de l'action, depuis qu'on a annoncé la chose. Le député de Calgary ignorait sans doute le fait, lorsqu'il a fait cette déclamation hier; mais il s'est servi des arguments qui nous sont tous familiers.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais accepter son opinion sur la question de la suprématie britannique, contre l'avis de M. Asquith, de M. Churchill ou de Sir Edward Grey. Je ne saurais non plus accepter son avis sur l'existence du péril allemand. Je préfère emprunter mes vues à une communication que j'ai sous les yeux, par une lettre adressée au rédacteur du "Times" par trois messieurs dont je vais donner les noms dans un instant et qui sont les représentants du comité des affaires étrangères en Angleterre. Voici ce texte:

Au rédaction du "Times".

Monsieur,—Depuis son immigration, il y a un an passé, le comité des affaires étrangères a toujours présumé l'importance d'améliorer les relations de ce pays avec l'Allemagne. Nous avons été heureux de remarquer que, depuis six mois, cette tension s'est relâchée, et que le gouvernement britannique et l'Allemagne ont conspiré d'un commun accord aux intérêts de la paix, au cours des négociations complexes se déroulant à la guerre des Balkans.

Nous nous exprimons de saisis l'occasion d'exprimer notre profonde satisfaction de la nouvelle tournure favorable prise par les récentes déclarations de l'Amiral von Tirpitz et Herr von Jagow. Nous ne voudrions pas témérairement exagérer la signification d'une déclaration dont nous n'avons encore qu'une pâle, encore nous voudrions-nous prétendre que toute cause de trouble soit disparue ou qu'on ait assigné une borne aux dépenses du budget naval. Nous désirons, toutefois, exprimer notre cordiale approbation de cette démarche décisive faite par le gouvernement allemand vers l'établissement d'une entente complète, et bien que nous ayons entretenu avec le premier Lord de l'Amirauté, Sir Edward Grey, nous sommes tous de reconnaître toute l'importance du rôle qu'il a joué en rendant cette démarche possible.

L'acceptation par la première fois d'un type de force proportionnelle pour les deux flottes, et la déclaration portant les relations de l'Allemagne avec la Grande-Bretagne sont excellentes, ne sauront manquer d'avoir un effet notable sur l'établissement d'une amitié durable entre les deux peuples. Nous avons confiance que l'esprit qui préside à ces ouvertures inspirera réciproquement dans la plus pleine mesure, notre gouvernement, et qu'une proposition tendant à s'arrêter de l'étalon de force navale entre l'un des deux peuples ne peut être que le fruit d'une entente durable. Il est manifeste que la sanction de nouvelles augmentations rendrait tout d'accord absolument impossible.

Si les deux gouvernements peuvent arriver à une solution satisfaisante de cette question de nature si contentieuse, ils révéleront vraiment les sentiments du peuple des deux pays, et il y aurait lieu d'espérer que ce sera la fin de cette concurrence insensée en matière d'armements en Europe.

Mais le moment n'est pas venu de trop compter sur les développements futurs et nous nous contentons actuellement d'accepter sans réserve et sans appréhension le cours que les événements ont pris récemment.

Vos, etc

(au nom du comité de la politique étrangère),

COURTNEY OF PENWITH,

President,

L. T. HOBHOUSE,

President effectif,

ARTHUR PONSONBY,

Secrétaire honoraire,

Les signatures qui sont apposées sur cette lettre doivent avoir un grand poids sur les esprits du pays. Le premier nom est celui d'un personnage qui a occupé pendant des années une place très importante à la chambre des communes anglaises; le second nom est aussi celui d'un homme qui a joué un rôle éminent dans la vie publique en Angleterre, et le troisième nom, si je ne me trompe est celui d'une personne qui a été durant sa vie le secrétaire particulier ou qui a occupé quelque mission de confiance envers Sa Majesté la reine Victoria. Je répute que nous ne pouvons pas faire autrement que d'être très impressionnés par une déclaration qui est signée de noms comme ceux-là.

En réponse à une interruption de mon honorable ami de Picton (M. Macdonald), au sujet de la position prise par Sir Charles Tupper à propos de la fédération impériale, l'honorable député de Calgary a admis que Sir Charles Tupper était opposé à l'idée d'une contribution, mais il s'est efforcé de le justifier, si j'ai bien compris, en disant que Sir Charles Tupper avait pris cette position, parce qu'il avait en vue la future fédération de l'Empire. Mon honorable ami de Calgary a été bien mal renseigné sur ce point. Dans les documents du Royaume, no. 11, à la page 40, on dit:

En 1891, lord Salisbury a demandé à une députation de l'Imperial Federation League de préparer et de soumettre un projet. La ligue a nommé un comité; le comité n'a pas tenu de rapport et la ligue a été dissoute. 1891.

Sir Charles Tupper était membre du comité. Il a dû confier à ceux qui ont proposé des contributions de la part des colonies, ensuite il a écrit ce qui suit:

M'étant rendu compte que les membres les plus actifs du comité avaient surtout l'intention de lever une forte contribution sur les revenus des colonies pour aider à l'entretien de l'armée et de la marine de la Grande-Bretagne, je suis charmé d'avoir pu, presque tout seul, obtenir un rapport d'un si noble comité.

Dans une autre publication que j'ai sous les yeux, il y a une communication de Sir Charles Tupper où il déclare que c'est lui qui a mis fin à ce comité à cause de l'attitude prise par ses membres. Il a été opposé à l'action de ce comité, en s'appuyant sur le même raisonnement que nous employons, dans l'opposition, pour repousser la proposition soumise actuellement au Parlement. Qu'il me soit permis de dire également que, sur ce point, Sir Charles Tupper n'a jamais changé d'avis. Dès le début, il a été opposé à une contribution à l'époque du comité de la fédération impériale, et depuis lors, il y a toujours été opposé.

Le 20 novembre 1909, après que l'épouvantail qui avait été agité cette année disparut, il écrivit une lettre au très honorable premier ministre actuel et dont je tirai quelques paragraphes. Voici ce que dit cette lettre:

The Mount, Bexley-Heath,

20 novembre 1909.

Cher monsieur Borden, J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les communications du correspondant canadien du "Times" sur le projet de défense navale, dans le numéro d'aujourd'hui de ce journal. Je considère cette question comme plus importante qu'aucune autre discussion de parti et je suis bien aise d'apprendre que vous avez résolu de maintenir l'attitude patriotique que le parti conservateur a prise à la dernière session.

Lorsque, il y a quelques années, le Canada s'est efforcé de peupler de colons anglais les grands lacs, certains personnages d'ici agitaient la question de la contribution du Canada au maintien de la marine de l'Empire; je combattis leur prétention et reconnus cette circonstance l'appui de la presse et de l'opinion publique. Il a été admis que non seulement le Canada n'était pas un fardeau pour la mère patrie, mais que sans ses ports et ses mines de charbon sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, l'Angleterre devrait avoir une marine plus nombreuse. Comparez les progrès du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande sous la direction impériale et de vous qu'elle est florissante et en voie à quel est son importance actuelle.

La lettre continue ainsi:

Considérant comme je le fais, que les institutions britanniques donnent une plus grande sécurité à la vie, à la propriété et à la liberté qu'aucune autre forme de gouvernement, j'ai passé plus d'un demi-siècle à accroître les efforts en vue de maintenir le lien qui unit le Canada à la couronne. Quand l'Angleterre était occupée au Transvaal j'ai été à la tête de ceux qui ont forcé le Gouvernement à envoyer de l'aide. Mais je n'ai pas alors et je ne puis pas maintenant à la taxe sans la représentation.

Certains demanderont bientôt que le Canada contribue à la marine impériale proportionnellement au chiffre de sa population, cette demande, je la considère comme absurde et dangereuse.

J'ai lu avec plaisir le texte de l'ordre du jour que la Chambre a voté à l'unanimité et par lequel le Parlement s'engage à s'occuper activement de création d'une marine canadienne et à appuyer l'Angleterre en toute circonstance critique et tout cela, suivant moi, est nécessaire pour obliger le Gouvernement du jour à appliquer ce programme honnêtement. Les flottes sont maintenant en grande partie pour assurer la sécurité de la marine marchande des pays auxquels elles appartiennent.

La lettre se termine avec les paragraphes suivants:

Je ne conçois pas qu'on demande des dreadnoughts, quand l'initiative et le gouvernement anglais ont décidé que ce n'est pas là le meilleur moyen de maintenir la sécurité de l'Empire et se sont entendus avec le Canada et l'Australie cette dernière avait déjà offert un ou deux dreadnoughts au sujet de la construction de flottes coloniales qui, en cas de guerre, protégeront les routes commerciales.

Toute la défiance relative à l'autonomie a maintenant disparu, car il est parfaitement reconnu que les grandes dépenses de l'Empire sont des nations sœurs et que des moyens sont acceptés pour assurer l'uniformité des forces navales de l'Empire dans les plans et la construction des navires et dans l'instruction des officiers et des hommes. Ils doivent aussi pouvoir s'échanger et assurer ainsi l'uniformité en tous points de façon à pouvoir agir comme des escadres effectives de la flotte anglaise.

Naturellement le Gouvernement actuel sera tenu responsable de l'exécution complète et effective de ce programme adopté à l'unanimité, mais je ne puis m'empêcher de penser qu'une égale responsabilité pèsera sur ceux qui rompent l'entente conclue sur cette question d'importance vitale.

(Signé) CHARLES TUPPER.

Mon honorable ami de Calgary m'a semblé singulièrement mal renseigné sur l'attitude prise par sir Charles Tupper relativement à la ligue de la fédération impériale. Cet honorable député dans la suite de son discours, a attaqué mon honorable ami le député junior d'Halifax (M. MacLean) pour la critique qu'il avait faite des paroles prononcées au pays par l'honorable Walter Long et M. F. E. Smith. Suivant moi, monsieur l'Orateur, le député junior d'Halifax en parlant comme il l'a fait de la visite de ces deux membres du parti unioniste, a rendu un service public pour lequel je désire lui exprimer toute ma reconnaissance. J'approuve tout ce qu'il a dit. Quel droit ont l'honorable Walter Long, M. Smith, M. Lanley, M. Grenfell, M. Palmer ou toute autre de ces unionistes en voyage, de venir ici et d'appeler déloyaux les 625,000 Canadiens qui ont voté en faveur du parti libéral à la dernière élection? Et ma qualité de Canadien et de membre de la Chambre des communes, je trouve que cette diffamation est irritante et je renvoie ceux qui ont prononcé ces discours et leurs apologistes à la lettre de lord Grey adressée aux journaux de Londres, il y a quelques semaines, dans laquelle il leur administre ainsi qu'à leurs parents une égingante réprimande.

Je les renvoie aussi à l'interview accordée à Winnipeg par M. Henry Vivian, ex-député de Birkenhead à la chambre des communes anglaises dans laquelle il a déclaré être scandalisé et avoir honte d'entendre des hommes de son pays abuser de l'hospitalité du Canada en exprimant des sentiments semblables à ceux qui ont été répandus par ces messieurs au cours de leur visite au Canada. L'honorable député de Calgary a aussi cité à l'appui de ce qu'il disait, un M. Archibald Hurd.

Si je suis bien informé, M. Archibald Hurd est le correspondant qui signe Windermere dans la "Gazette" de Montréal.

Un DÉPUTÉ: Dans le "Star" de Montréal.

M. MURPHY: Dans le "Star" de Montréal, j'en demande pardon à la "Gazette" de Montréal. C'est ce correspondant qui depuis des années alimente le "Star" de Montréal de cette littérature tapageuse à propos de cette question ou d'autres qui sont supposées avoir un caractère impérial. M. Windermere, autrement nommé M. Hurd, a fait plus, dans une seule dépêche, pour rejeter le ridicule et la honte sur ce Gouvernement et sa politique navale que tout ce que les libéraux pouvaient ou espéraient faire dans le cours d'une très longue existence. Cela peut paraître exagéré, mais vous reconnaîtrez combien c'est modéré quand je vous aurai lu ce qu'il a dit ce correspondant dans une dépêche au "Star" de Montréal, le 31 décembre 1912.

La politique du Gouvernement Borden appréciée par le gouvernement anglais avec la pairie, pour sir Thomas Shaughnessy.

(Cable au "Star" de Montréal, de son correspondant particulier à Londres.)

Londres, 31 déc. — La première appréciation directe du programme naval Borden est offerte au Canada en accordant au autre siège canadien à la chambre des lords.

Les Canadiens peuvent féliciter sir Thomas Shaughnessy, président du chemin de fer canadien du Pacifique, d'avoir été placé sur la liste de la pairie. De très bonne source, je puis informer les lecteurs du Star que le nom de sir Thomas paraîtra soit dans la liste des honneurs conférés à l'occasion du jour de l'an ou dans celle qui paraîtra prochainement, mais probablement demain. Le gouvernement anglais a reconnu que la politique navale Borden donnait le droit au Canada d'avoir un autre siège dans la chambre des lords et sir Thomas a obtenu la préférence. Le Canada peut accepter un nouveau siège comme une reconnaissance directe du projet Borden. On a exercé dans les hautes sphères une forte influence canadienne. Sir Thomas est reconnu comme un Canadien bien éveillé et plein de ressources, avec une grande puissance d'homme d'affaires et en outre une éloquence persuasive.

On croit que le titre sous lequel sir Thomas sera connu a été présenté. On sait en qu'un Gouverneur général du Canada, à la suggestion du gouvernement anglais, l'aurait recommandé plus tôt s'il n'en avait pas été empêché. Sir Thomas est beaucoup plus riche qu'on ne le suppose généralement. Il est entendu ici que le nouveau pair achètera une propriété en Ecosse ou dans le sud de l'Angleterre, mais son acceptation de la pairie n'empêchera pas son séjour au Canada. On ne dit pas encore si le titre est à vie ou héréditaire.

Dans l'interim, le programme naval Borden et son adoption prévue par la Chambre et le pays reçoit un témoignage de reconnaissance par l'octroi de cette pairie.

WINDERMERE.

Je ne connais pas de citoyen plus méritant que sir Thomas Shaughnessy, dans ce vaste Canada; il n'y a personne qui soit plus versé dans les connaissances du problème du transport sur ce continent que le président du Pacifique-Canadien, mais je prétends que c'est demander un peu trop à la population du Canada que d'exiger d'elle \$35,000,000 pour la pairie de sir Thomas Shaughnessy.

Je crois connaître suffisamment sir Thomas pour savoir qu'il ne voudrait pas d'un titre à ce prix. C'est encore plus cher que ce que les journaux anglais prétendaient que ce grand homme d'Etat canadien, sir Max Aiken, avait payé pour son titre.

M. CARVELL: On a mentionné la somme de 5,000 louis.

M. MACDONALD: D'ailleurs, Windermere était dans l'erreur; sir Thomas Shaughnessy n'a pas été fait lord.

M. MURPHY: Comme le fait remarquer mon honorable ami, sir Thomas Shaughnessy n'a pas été fait lord. Sa nomination a dû être confiée au système de colis postaux de notre ministre des Postes ou à quelque autre moyen de transport peu sûr; dans tous les cas, elle n'est pas arrivée à destination.

Un DÉPUTÉ: Elle attend que le bill soit adopté.

M. MURPHY: L'honorable député de Calgary prétend que certains membres de l'opposition, à une époque quelconque, auraient déclaré que le Canada ne doit rien à l'Angleterre. Je n'ai jamais entendu un libéral faire une semblable

déclaration. Mais dans cette Chambre et ailleurs, j'ai souvent entendu dire que les conservateurs avaient à plusieurs reprises, dans des assemblées publiques, prétendu que nous ne devons rien à la Grande-Bretagne. Dans la "Canadian Annual Review" de 1910, publiée par M. Castell Hopkins, un grand ami et admirateur du premier ministre, je vois que cette déclaration est attribuée à certains membres de la droite. Parlant de la campagne menée dans la province de Québec, en 1910, contre la marine, M. Castell Hopkins, à la page 185, donne le compte rendu d'une assemblée qui a eu lieu à Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, représenté par le major Boyer, un membre libéral de cette Chambre. Voici ce qu'il dit :

A Rigaud, le 26, M. Cousineau, M.A.L., dit que ce que l'Angleterre voulait dans le moment, c'était une contribution du Canada à son budget; M. Beauville accusa les journaux français de Montréal de s'être laissés corrompre pour appuyer le projet de sir Wilfrid Laurier.

Je crois que M. Beauville dont il est question ici est maintenant membre de cette Chambre et appuie le Gouvernement conservateur.

M. Gustave Boyer, un député libéral, lui répondit. Il dit: Les orateurs qui n'ont pu se faire entendre que nous ne devons rien à la Grande-Bretagne. N'est-il pas vrai, cependant, que nous devons tout à la Grande-Bretagne? N'est-il pas vrai que depuis cinquante ans nous avons eu, sous la protection du drapeau anglais, plus de libertés personnelles, politiques et municipales qu'aucun autre peuple de la terre?

Nous avons ici un contraste frappant entre les déclarations des partisans du Gouvernement conservateur et les généreuses et patriotiques professions de foi de l'honorable député de Vaudreuil qui est un libéral convaincu.

A un autre endroit du même volume, il est question d'un M. Albert Sévigny. Il est désigné comme étant un avocat de Québec, mais, je crois qu'il représente actuellement le comté de Dorchester dans cette Chambre et qu'il est aussi un partisan du Gouvernement. La "Canadian Annual Review" donne M. Sévigny comme un orateur plein de feu; à la page 196, je lis :

Le 31 octobre, à Tingswick, M. Albert Sévigny, un avocat de Québec, s'est exprimé comme suit: "Le cabinet Laurier est un cabinet d'impérialistes, disposé à sacrifier les intérêts du Canada et à nous lancer dans des guerres qui ne nous concernent pas. Le bill naval est une tentative de la part d'Ontario et des provinces de l'Ouest, pour réduire pour toujours la province de Québec à l'esclavage. Qu'est-ce que l'Angleterre a jamais fait pour vous? Elle n'a pas besoin de votre aide. Elle est assez forte pour se défendre. L'idée de Laurier c'est de faire de vous les vassaux de la majorité de l'Ouest. Vous devez protester par votre vote contre ce traité d'esclavage. Vous devez protester contre l'idée d'aider à l'Angleterre dans ses guerres; si vous ne protestez pas, vous avez certainement la conscription

Il me semble que cela établit parfaitement l'attitude des deux partis sur la question de savoir ce que nous devons à l'Angleterre.

L'honorable député de Calgary a aussi parlé des chefs libéraux qui sont favorables à l'indépendance et, à l'appui de sa prétention, il a cité une résolution qui aurait été faite au club national de Montréal, en 1890, par l'honorable député de Rouville (M. Lemieux). L'honorable député

de Red Deer (M. Clark) a fait bonne justice de cette partie du discours de l'honorable député de Calgary. J'ajouterais seulement que ce dernier devait se rendre compte de la position désespérée dans laquelle se trouve son parti pour retourner à vingt-trois ans en arrière, dans l'espoir d'y trouver quelque chose qui fasse disparaître de l'écusson du parti libéral les souillures qu'y ont laissées ses acquintances avec le parti nationaliste de la province de Québec.

J'aurais supposé que mon honorable ami connaissant suffisamment l'histoire de son parti pour s'abstenir de s'aventurer sur ce terrain, mais puisqu'il lui plaît de revenir sur le passé, je prendrai la liberté de lui rappeler certains incidents. Je lui citerai, entre autres choses, le livre de M. Weir, intitulé "Soixante ans au Canada." S'il veut regarder à la page 52 de ce volume, il y trouvera le commencement d'un manifeste adressé au peuple canadien en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis. Un peu plus loin, à la page 63, il trouvera les noms des signataires de ce manifeste et je lui recommande tout particulièrement le nom qui se trouve en tête de la liste. Ce n'est pas le nom d'un Canadien-français; ce n'est pas le nom d'un personnage qu'on puisse, d'une manière quelconque, associer à celui de Laurier ou de Lemieux. Ce nom est celui de J. J. C. Abbott qui, après avoir été un membre respecté de cette Chambre, est devenu le chef du parti conservateur et premier ministre du Canada.

Je demande à l'honorable député (M. Bennett) de relire ce manifeste et d'expliquer comment il concilie ces présentes protestations de patriotisme avec son ancienne allégeance à celui qui fut, à une certaine époque, le chef du parti annexionniste au Canada. En lui appliquant sa propre manière de raisonner, je lui demanderais aussi comment il peut se dispenser d'appartenir à un parti dont les chefs ont brûlé le Parlement et assailli le Gouverneur général dans les rues de Montréal. Je lui demande encore, toujours en lui appliquant sa propre manière de raisonner, par quel moyen il exonère les membres d'un parti dont le chef déclarait, en 1878, que si la politique nationale devait avoir pour effet d'affaiblir les liens britanniques, tant pis pour les liens britanniques. Je lui demande aussi d'expliquer comment il peut échapper aux reproches de déloyauté, quand il appartient à un parti dont l'ancien chef, sir John Macdonald, voulait bien permettre aux autorités anglaises de venir engager des soldats au Canada pour le Soudan, mais qui déclarait que ni lui ni son Gouvernement n'accorderait un seul homme ou seul dollar. Comment justifie-t-il ses accusations contre les membres libéraux de cette Chambre, lorsque lui et ses collègues de la droite ont combattu, en maintes circonstances, le traitement de faveur que le parti au ral a accordé à l'Angleterre? Quand l'honorable député aura répondu à ces questions, à la satisfaction du peuple canadien, il sera alors en état de donner à l'opposition des leçons de patriotisme.

M. MACDONALD: Le ministre de la Marine et des Pêcheries a dit que si sir John Macdonald avait vécu, nous n'aurions jamais envoyé de troupes dans le Sud-Africain.

M. MURPHY: Non seulement l'honorable député de Calgary, mais presque tous les orateurs ministériels, ont prétendu que nous ne pouvons pas construire des navires au Canada et que les trois dreadnoughts vides que le Gouvernement veut offrir à la Grande-Bretagne peuvent être construits plus rapidement et plus économiquement en Angleterre. La première partie de cette proposition a été réfutée si souvent que je n'y reviendrai pas. Je ferai simplement observer qu'elle est injurieuse pour nos industriels, pour nos ouvriers et pour les pays en général et que ceux qui ont proféré une pareille accusation auront à s'en repentir. Quant à l'autre partie de la proposition, quant à cette prétention que les navires peuvent être construits plus rapidement et plus économiquement en Angleterre qu'au Canada, je ne suis pas prêt à l'admettre après les renseignements qui nous ont été fournis récemment. Je ne l'admets, ni comme règle générale ni dans le cas particulier qui nous occupe. Voici sur quoi je m'appuie pour parler ainsi. Le "Truth", un journal de Londres, publiait le 4 décembre 1912:

Il paraît qu'il va falloir construire toute une kyrielle de navires qui seront présentés à l'Angleterre. Mais où les construira-t-on? Les chantiers maritimes de ce pays ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

Plus tard, le 6 janvier 1912, le "Daily Telegraph" publiait au sujet de la construction maritime, un article dont je citerai quelques extraits:

Dans des conditions normales, les navires se construisent plus rapidement ici qu'à l'étranger, mais, par suite des travaux pressants de toutes sortes actuellement en cours, des retards considérables se sont produits dans tous les grands chantiers privés du Royaume-Uni. Ce retardement se prolongera et ralentira la construction, même s'il ne survient pas de grèves—ce qui n'est pas improbable. Par conséquent, il n'est pas possible de se fier à cette prétendue célérité de la construction britannique.

Le même journal, en commentant le budget naval dit:

Le budget de la marine s'élève à près de 50,000,000 de livres. Cette augmentation de quatre ou cinq millions de livres est due à plusieurs causes.

Une somme d'environ 2,000,000 de livres n'a pas été employée l'an dernier et devra être votée de nouveau; les salaires des officiers et des matelots, par suite de l'augmentation des effectifs et de l'adoption d'une nouvelle échelle de salaires, exigent une somme additionnelle d'un demi-million à trois quarts de millions.

Mais l'augmentation la plus importante doit être attribuée au mouvement ascendant qui se manifeste à l'égard de la construction. Nous en avons preuve dans toutes les commandes qui ont été faites dernièrement et dans celles qui seront faites dans un avenir rapproché.

Le même article dit encore:

On calcule que le coût de la construction d'un navire marchand ordinaire a subi une hausse d'environ 30 p. 100 depuis deux ans et, dans le cas des navires de guerre la hausse n'a pas été moins remarquable.

Le prix de tout ce dont l'armement a besoin—canons, torpilles, armature, plans de blindage—a augmenté sensiblement. Elle est finie la période qui a permis à ce pays de construire des navires à bon marché.

Toutes les industries auxiliaires et qui se rattachent à la construction des navires travaillant au plus haut degré qu'il soit possible d'atteindre,—car nous con-

struisons encore la plus grande partie des nations du monde—l'armement éprouvera certaines difficultés à accepter les commandes qu'on voudra lui donner, dans la crainte de ne pouvoir les remplir dans l'espace de temps arrêté, dans chaque cas, les prix cotés indiquant une hausse considérable dont l'effet se fait sentir sérieusement sur les crédits votés pour la marine de guerre.

En présence de ces déclarations de sources britanniques autorisées, j'exprime l'avis que le Gouvernement ne peut plus invoquer le principal argument qui militait en faveur de la construction de ces navires en Angleterre. Si les ministres voulaient prêter l'oreille à la voix de la raison, ils se préoccuperaient de ce qu'un de leurs partisans, l'honorable député de Simcoe-nord (M. Currie) disait en cette Chambre à propos de cette question, le 29 mars 1909. Il déclarait alors:

La construction navale est une belle industrie qui procure du travail à un grand nombre d'hommes; c'est l'une des plus grandes industries nationales qui puissent exister dans un pays, une industrie plus importante que la fabrication des bougies à feu et des armes défensives. Nous devons entreprendre la construction de bâtiments marchands, car nous payons aux navires étrangers qui transportent nos produits en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, une grosse somme d'argent qu'il serait préférable de garder au Canada.

Ainsi que je l'ai fait ressortir, nous devons commencer immédiatement à pourvoir à notre défense. Nos moyens de défense devraient consister en torpilleurs et en contre-torpilleurs qui, en cas de guerre, escorteraient jusqu'en Angleterre nos bâtiments marchands et les mettraient à l'abri des attaques des croiseurs de Pennes.

Et il ajoutait:

Je suppose que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Nous étions donc tous d'accord sur cette question; mon honorable ami de Simcoe-nord ne peut rendre un plus grand service au pays qu'en convertissant ses amis politiques au sentiment qu'il exprimait lui-même au mois de mars 1909.

Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Turrill) vous a remis une proposition d'amendement sur la motion tendant à la 2e lecture du bill. En effet, cette proposition dit que, avant que ce projet de loi soit lu une seconde fois, le Gouvernement devra faire une répartition des sièges électoraux basée sur les rapports du dernier recensement, pour soumettre la question au verdict des électeurs de ce pays. Dans les discours que mon honorable ami d'Assiniboia et que l'honorable député de Welland (M. German) ont prononcés à l'appui de ce projet d'amendement, ils ont établi une cause qu'on ne peut attaquer, une cause à ce point évidente que je ne crois pas qu'il puisse se trouver un seul membre de la droite qui ose entreprendre de la démolir tant soit peu. Ils ont soumis à la Chambre, à l'appui de ce projet d'amendement, des chiffres qui indiquent qu'à l'heure qu'il est la représentation de l'est est excessive, tandis que celle de l'ouest est insuffisante.

Autrement dit, les états qu'ils ont soumis établissent qu'aujourd'hui l'est du Canada compte cinq représentants contre un que l'ouest s'est donné et, en outre, que, si l'on opérait ce remaniement, l'est ne compterait plus que trois représentants aux Communes contre un qu'aurait l'ouest.

Certains membres de la droite diront peut-être qu'il ne se présente pas d'occasion au Gouvernement de prendre l'attitude conseillée dans ce projet d'amendement, pour la raison que, lorsqu'il a soumis au pays sa politique navale, l'ancien Gouvernement n'a pas fait d'élections générales. L'honorable représentant de Welland a réfuté ce point avec avantage, en démontrant que nous, en notre qualité de représentants du peuple, étions tous unis sur cette question en ce temps-là et qu'il n'y avait aucune nécessité de soumettre celle-ci au verdict des électeurs, puisqu'il n'existait pas de divergences d'opinion. Un autre détail qui accentue encore la différence qui distingue l'attitude tenue par l'ancienne administration de celle que prennent aujourd'hui les ministres que nous avons, c'est que nous avons proposé la création d'une marine de guerre dont le coût devait être acquitté par notre excellent de recettes. Le Gouvernement se propose de payer ces \$35,000,000 à même le capital. Voilà si je ne trompe, une différence d'importance vitale entre les deux politiques; voilà ce qui fournit un autre motif de consulter les électeurs du pays.

Cependant, il y a des raisons encore plus fortes; je les trouve dans les promesses faites par le très honorable premier ministre au cours de son voyage dans l'Ouest pendant l'été de 1911. Lors de cette visite à l'Ouest, mon honorable ami a parlé à quarante endroits différents. Les producteurs de grain et les associations de cultivateurs unis ont profité de son passage pour lui remettre, chaque fois que l'occasion leur était offerte de le faire, des mémoires qui tous réclamaient la même fin. Chacun de ces mémoires contenait un paragraphe qui demandait que le Gouvernement opérât le remaniement de la carte électorale du pays, avant de décrier les élections générales; chaque fois mon très honorable ami a manifesté sa haute approbation de cette requête.

Écoutons ce qu'il dit à un certain endroit. Le "Free Press" de Winnipeg, dans son édition du 21 juin 1911 contient le compte rendu d'une visite de mon très honorable ami à Brandon. Il publie au long le mémoire que les producteurs de grain lui présentèrent en cette circonstance. Dans cet écrit on relève cette phrase:

Faire des élections avant l'adoption d'un projet de loi relatif au remaniement de la carte électorale serait commettre une injustice flagrante envers les provinces des prairies de l'Ouest du Canada.

Le premier ministre, alors chef de la gauche, a répondu en termes précis à cette requête, s'il faut en croire cette note du "Free Press", de Winnipeg:

Personne ne regretterait plus que lui de voir le Gouvernement faire des élections avant que la Chambre n'ait adopté un projet de loi relatif au remaniement des divisions électorales.

L'Ouest avait droit de compter un plus grand nombre de représentants.

M. Borden a dit qu'il avait lui-même donné à entendre au premier ministre qu'il devrait se hâter de faire exécuter le dénombrement de la population, afin que l'Ouest obtint l'augmentation de représentation à laquelle il avait droit, avant que le peuple ne fût consulté sur la grande question de la répartition.

Parlant à Maple-Creek, le 23 juin 1911, le très honorable premier ministre aurait dit que:

C'est une cause pénible que d'avoir au milieu des affaires un parti politique qui trahissait ses promesses.

Je signalerais spécialement cette phrase à l'honorable ministre des Travaux publics. Plus tard, le même journal publie le compte rendu d'une assemblée tenue à Lacombe, le 27 juin 1911 au cours de laquelle l'association des cultivateurs unis de l'Alberta a présenté à celui qui remplissait, aujourd'hui, la fonction de premier ministre un mémoire dont ce journal dit:

Il ont aussi demandé que le remaniement de la carte électorale s'opérât avant les prochaines élections générales.

Le très honorable ministre a fait la même réponse à cette députation. A moins que l'honorable premier ministre ne soit prêt à abandonner chacune des promesses qu'il a faites au cours de cette tournée dans l'Ouest, tout complot n'a tenu aucun compte de l'attitude qu'il avait prise sur la question navale, j'exprime l'opinion qu'il devrait accepter favorablement la proposition soumise par l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Turfitt). Quoi que puisse faire le premier ministre à cet égard, quelle que soit l'attitude qu'il prenne à l'endroit des promesses qu'il a faites à la population de l'Ouest lors de ce voyage, quant à moi, je me propose d'appuyer cette proposition.

De la même façon et en ma qualité de Canadien, pour les motifs énoncés par les autres membres de la gauche qui ont débattu cette question, j'ai l'intention de m'opposer à ce que ce projet de loi soit lu une seconde fois. A mon sens, il n'existe pas de raison plus forte d'en agir ainsi que celle qui se rattache au fait que le très honorable premier ministre, en abandonnant sa première attitude, a divisé l'opinion publique alors qu'elle se trouvait unie sur ce grave problème. Il a divisé l'opinion publique non seulement au Canada, mais encore dans la Grande-Bretagne. Qu'on me permette de faire allusion à une grande assemblée d'ouvriers récemment tenue à Londres. On peut lire ce qui suit dans la lettre du correspondant spécial du "Globe," à Londres, à la date du 15 février 1913, et qui se rapporte à la conférence du parti ouvrier:

La conférence du parti ouvrier a été une réunion extrêmement intéressante; elle a été tenue à Ladbroke, l'un des centres industriels les plus importants de Londres. Cette conférence est un corps d'une composition particulière, se composant de membres du parti ouvrier indépendant, du parti ouvrier parlementaire, des unions et des conseils ouvriers et de la Fabian Society. Il y a nécessairement, dans des circonstances semblables, de grandes divergences d'opinions, mais, malgré cela, il se produisit une unanimité inaccoutumée dans le cas des procédures qui ont duré trois jours, et le don de l'unité et d'une entente plus complète avec le parti libéral fut spécialement marqué.

M. G. H. Roberts, le député ouvrier de Norwich, présidait et, au cours du discours qu'il a prononcé, en sa qualité de président, il a fait l'allusion suivante à l'offre du premier ministre Borden de navires de guerre à la mère patrie:

"Les commentateurs vont leur train au sujet de l'offre du Canada de fournir à ce pays trois navires de guerre. Mais un don qui ajoute grandement aux dépenses que

nous supportons annuellement peut être critiqué. Si l'on accepte l'assurance du Gouvernement que nos forces de défense sont suffisantes et efficaces, on doit avouer que ces trois navires dépasseraient même nos besoins. De plus, accorder aux colonies la représentation au comté de la décade impériale, serait une nouveauté dont des conséquences pourraient être très sérieuses et cette question devrait faire l'objet d'une enquête approfondie. En combattant des armements inutiles et arrogants et qui absorbent des richesses dont on n'a ni grand besoin ailleurs, nous pourrions nous rendre le témoignage consolant que la paix future, le bonheur et le bien-être de millions d'êtres humains dépendent, en grande partie, de nos efforts.

Ceci représente assez fidèlement l'attitude du parti ouvrier et les sentiments du parti libéral sur cette question.

Il est donc de toute évidence que l'honorable premier ministre, en adoptant cette politique, a semé la division dans l'opinion publique, non seulement au Canada, mais aussi dans la Grande-Bretagne. En agissant ainsi, il a porté un coup fatal à la cause de l'unité impériale que lui et ses amis prétendent avoir tant à cœur.

J'ai déjà dit qu'à titre de Canadien, je combattrais l'adoption de ce bill. J'ajoute que je le combats également à titre de libéral. Pour parler ainsi, je m'appuie sur l'autorité du très honorable Winston Churchill, premier lord de

l'amirauté, qui, dans un discours à ces commettants, il y a quelques années, disait:

A mon sens, un libéral est un homme qui doit agir comme un frein opposé aux projets extravagants. C'est un homme qui doit garder son sang-froid en présence de l'effervescence chauvine. C'est un homme qui croit que la confiance entre nations engendre la confiance et que pour avoir la sécurité il peut être animé d'un esprit de paix et de bonne volonté. Par-dessus tout, je crois qu'un libéral est un homme qui doit regarder d'un mauvais œil les fabricants de paniques de toutes catégories et de tous calibres quelque distingués et ridicules qu'ils soient—bien des fois les plus distingués sont les plus ridicules,—qu'il s'agisse d'une panique sur terre, sur mer ou dans les airs.

Dans cette déclaration du premier lord de l'amirauté, il y a un beau sentiment noblement exprimé:

Pour avoir la sécurité il faut être animé d'un esprit de paix et de bonne volonté.

C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que la politique navale canadienne a été conçue par le parti libéral; c'est parce que nous croyons que le Canada est encore animé de cet esprit que nous sommes opposés d'une manière inaltérable au présent bill et que nous demandons qu'il soit soumis au peuple pour que celui-ci ait l'occasion de le juger.

